



CHAMPIONNAT MEDCUP

Du 14 Février au 17 Février 2026

Instructions de Course

Lieu & Club organisateur :

Yachting Club Pointe Rouge MARSEILLE

Grade 4



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [SP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle sera, à la discrétion du jury, une pénalité standard.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'annexe B.
- 1.2. Les règlements fédéraux notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives les chartes de la FFVoile et Règles techniques et de sécurité des supports à foils et du kiteboard en compétition (ceci modifie l'Avis de course)
- 1.3. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4. L'annexe T conciliation d'applique

2. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 2.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel et sur le site officiel du championnat : <https://www.ycpr.net/la-med-cup-est-de-retour-a1570.html>
- 2.2. Le canal VHF sera le 10

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1. Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 60 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1. Les concurrents doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le toit du club.
- 5.2. [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les planches sont autorisés à quitter la plage. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 30 minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les planches doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1. Par jour, 4 courses racing sont possibles, 1 course longue distance par jour possible
- 6.2. Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'une classe soit en retard sur le programme.



6.3. Tableau du programme de l'événement

13/02/2026	16h-18h : confirmation d'inscriptions	Toutes
14/02/2026	8h30-9h30 : confirmation d'inscriptions 9h : briefing coachs 9h30 : briefing coureurs 11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
15/02/2026	9h30 : briefing coureurs 11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
16/02/2026	9h30 : briefing coureurs 11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
17/02/2026	9h30 : briefing coureurs 11h : 1 ^{er} signal d'avertissement 15h30 : dernier signal d'avertissement possible 17h00 : remise des prix	U17 et U19

7. PAVILLONS DE CLASSE

7.1. Les pavillons de classe et de série sont définis comme suit :

Classes et séries	Signe distinctif	Couleur du pavillon
WindFoil U15	IQFOIL	ROSE
WindFoil U17	IQFOIL	JAUNE
WindFoil U19	IQFOIL	BLANC

8. ZONES DE COURSE

8.1. L'emplacement de la zone de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

8.2. (NP)(DP) Les concurrents et accompagnateurs rejoignant ou quittant leur zone de course ne doivent pas pénétrer dans les autres zones de course, ils doivent naviguer à au moins 100m de tout bateau en course.

9. LES PARCOURS

9.1. Les parcours seront de type : Course Racing, Sprint/Slalom, Longue Distance

9.2. Les parcours sont décrits dans l'annexe parcours incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours. Le ou les parcours du jour prévus seront annoncés à l'occasion du briefing coureur. Selon les conditions météo, ils pourront être modifiés.

9.3. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer sur un tableau situé à l'arrière du bateau comité.

9.4. Parcours de MEDAL Series

9.4.1. Les parcours réalisés seront les parcours MR1 ou MR2 en fonction des conditions de vent et à la discrétion du comité de course. Les parcours sont définis en annexe. Les parcours pourront être modifiés sur décision du comité en fonction des caractéristiques spécifiques du site, et ce, pendant la MEDAL Series. Cette décision ne peut faire l'objet d'une réclamation. Cela modifie la règle RRS 61.4(b)(1)

9.4.1.1. Parcours MR2 – en DESSOUS de 9 nœuds établis sur l'ensemble de la zone – Slalom Sprint avec downwind slalom et 2 slaloms legs avant l'arrivée



9.4.1.2. Parcours MR1 – au DESSUS de 9 nœuds établis sur l'ensemble de la zone – Course racing avec un départ reaching et une arrivée reaching

10. LE FORMAT DE COURSE

- 10.1. Ordre des départs sera défini comme suit : Windfoil Elite Garçons puis Windfoil Elite Filles
- 10.2. Le format de régates consiste en une phase de qualification suivie d'une Medal Series le dernier jour.
- 10.3. Le format LONGUE DISTANCE pourra être organisé. Le comité de course publiera un avenant selon l'IC 3. Le parcours à effectuer sera détaillé à l'occasion du briefing coureur.
 - 10.3.1. Le parcours longue distance MARATHON pourra faire l'objet d'une réduction de parcours à la discrétion du comité selon la RCV 32.2. La réduction de parcours sera signalée aux coureurs par un pavillon SIERRA suivi de 2 signaux sonores envoyés sur le comité ainsi qu'à la réduction de parcours
- 10.4. En format SPRINT/SLALOM, la flotte pourra être divisée en heats :
 - 10.4.1. Ces heats seront autant que faire se peut de taille égale.
 - 10.4.2. Les heats du jour seront publiés sur la tableau officiel au plus tard avant le briefing coureur.
 - 10.4.3. Le premier jour de compétition, les heats seront constitués de manière aléatoire.
 - 10.4.4. Les heats seront re-brassés après chaque journée de course.
 - 10.4.5. Le N° des heats en course sera affiché sur le Bateau Comité au plus tard au signal d'avertissement.
 - 10.4.6. À partir du deuxième jour de compétition, si l'ensemble des heats a réalisé le même nombre de courses, la constitution des heats sera calculée sur la base du classement général de chaque série en appliquant la méthode de répartition suivante :

Classement	Heat (2 première courses)	Heat (course suivant du jour)
1	Heat 1	Heat A
2	Heat 2	Heat B
3	Heat 2	Heat B
4	Heat 1	Heat A
5	Heat 1	Heat B
6	Heat 2	Heat A
7	Heat 2	Heat A
8	Heat 1	Heat B

10.4.7. Si plus de trois heats sont réalisés :

Classement	Heat (2 première courses)	Heat (course suivant du jour)
1	Heat 1	Heat A
2	Heat 2	Heat B
3	Heat 3	Heat C
4	Heat 3	Heat C
5	Heat 2	Heat B
6	Heat 1	Heat A
7	Heat 1	Heat A
8	Heat 2	Heat B

10.4.8. Si l'ensemble des heats n'a pas réalisé le même nombre de courses, le classement général pour l'affectation des heats du lendemain ne prendra en compte que les courses réalisées à nombre égal par l'un et l'autre des heats

10.4.9. Si l'ensemble des heats n'a pas réalisé le même nombre de courses mais que cela n'impose pas de nouveau brassage, le ou les heats non terminés pourront



être terminés ultérieurement et ce même si entre temps d'autres courses de format Course Racing ou longue distance ont été validées

11. MEDAL SERIES

- 11.1. Une MEDAL series sera disputée le dernier jour prévu pour les courses et sera divisée en trois étapes: Quarts de finale, Demi finale, Grande Finale. Les compétiteurs progresseront d'une étape à la suivante jusqu'à atteindre la Grande Finale.
- 11.2. Le Comité de Course s'octroie la possibilité d'annuler les quarts de finale et/ou les demi-finales si l'achèvement de la MEDAL series est compromis ou s'il y a moins de 20 participants à une épreuve. Dans ce cas, les planches classées première et deuxième dans l'étape annulée passent à l'étape suivante.
- 11.3. Si une étape est annulée, les planches de cette étape sont classées selon leur classement lors de la phase qualificatives.
- 11.4. Les 8 premières planches du classement général de la phase qualificative se qualifient pour la série des médailles.
- 11.5. Application de l'annexe : un umpired fleet racing/course en flotte jugée sur l'eau : <https://share.google/iajupfumwodiixxi>. Lors des medal series, pas d'usage du pavillon y, seul le recours aux protest est possible
- 11.6. **Concernant les Quarts de finale et Demi finale**
 - 11.6.1. Les planches classées de la cinquième à la huitième place du classement général de la série qualificative se qualifient pour les courses des Quarts de finale.
 - 11.6.2. Les deux premières planches classées dans la course des Quarts de finale et les quatrième et troisième planches classées au classement général de la série qualificative se qualifient pour la Demi finale.
 - 11.6.3. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs planches en Quart de finale ou en Demi finale, l'égalité sera départagée en faveur de la planche qui était la mieux classée dans l'étape précédente où les planches à égalité ont navigué ensemble. Cette modification remplace la règle A8 du RRS.
- 11.7. **La Grande Finale**
 - 11.7.1. Les deux premières planches classées dans la course des Demi finale et les deuxième et première planches classées au classement général de la série qualificative se qualifient pour la Grande Finale.
 - 11.7.2. La première planche classée au classement général de la série qualificative se qualifie pour la Grande Finale avec un point de match.
 - 11.7.3. La deuxième planche classée au classement général de la série qualificative se qualifie pour la grande finale avec ½ point de match qu'il conserve sur toutes les manches de grande finale.
 - 11.7.4. La grande finale se poursuivra jusqu'à ce qu'un classement obtienne deux points de match.
 - 11.7.5. Les classements de la Grande Finale seront classés par ordre décroissant de points de match, que la grande finale soit terminée ou non.
 - 11.7.6. En cas d'égalité de points de match entre deux ou plusieurs planches lors de la grande finale, elles seront classées en fonction de leur score lors de la dernière course de la Grande Finale. Si l'égalité persiste, elle sera départagée en faveur de la planche qui était mieux classée lors de l'étape précédente où les planches à égalité ont navigué ensemble. Cela modifie la règle A8 du RRS.
- 11.8. **Pour les courses de Grande Finale, la règle RRS 30.4 est modifiée comme suit :**
 - 11.8.1. Si le comité de course signale un rappel général après avoir identifié une planche, il doit l'appeler à voix haute ou afficher son numéro de voile sur le tableau du bateau comité. Lors de la prochaine course, la planche identifiée recevra une pénalité de 5 secondes sur son prochain signal de départ.
 - 11.8.2. Une planche qui enfreint la règle RRS 30.4(b) et qui est identifiée sera disqualifiée sans réclamation possible, sauf si la course est relancée ou reprise.



11.8.3. Lorsque les 4 planches sont soumises à la règle RRS 30.4(b), celle-ci cesse de s'appliquer.

11.9. Il n'y a pas de Finish Window dans les courses de la Grande Finale.

12. MARQUES

12.1. Les marques de départ sont définies comme suit pour :

12.1.1. les parcours départ face au vent :

12.1.1.1. Le bateau comité « barge » métallique YCPR arborant le pavillon orange

12.1.1.2. Le viseur bateau arborant le pavillon orange

12.1.2. les parcours départ travers au vent :

12.1.2.1. Le bateau comité « barge » métallique YCPR arborant le pavillon orange

12.1.2.2. Une bouée jaune

12.2. Les marques de parcours sont définies comme suit :

12.2.1. Parcours : bouées autonomes verte et ancré orange

12.3. Les marques d'arrivée sont définies comme suit :

12.3.1. Bateau arrivée arborant le pavillon bleu

12.3.2. Une bouée jaune

13. LE DÉPART

13.1. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant le pavillon orange sur le bateau viseur ou la marque de départ à l'extrémité bâbord.

13.2. [DP] [NP] Concurrent en attente : les concurrents dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

13.3. La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 75 mètres au-delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ.

13.4. Pour avertir les concurrents qu'une course ou une série de courses va bientôt commencer, le drapeau orange de ligne de départ sera hissé (accompagné d'un signal sonore) pendant au moins 2 minutes avant qu'un signal d'avertissement ne soit donné.

13.5. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 2 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13.6. Le signal d'avertissement pour chaque course successive sera envoyé dès que possible après l'arrivée du dernier coureur de la course précédente.

13.7. Pour les parcours Course Racing :

13.7.1. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité pourra hisser un pavillon vert ou rouge. Le pavillon vert indique que toutes les planches devront se trouver Tribord amure 20 secondes avant le top départ et jusqu'à l'affalé du pavillon vert 10 secondes après le top départ, toute navigation bâbord amure est interdite

13.7.2. Le pavillon rouge indique que toutes les planches devront se trouver Bâbord amure 20 secondes avant le top départ et jusqu'à l'affalé du pavillon vert 10 secondes après le top départ, toute navigation tribord amure est interdite.

13.7.3. En l'absence de pavillon vert ou rouge, l'amure de départ sera laissée à l'appréciation du coureur.

13.8. Pour les courses de marathon, un départ « Rabbit » peut être utilisé comme alternative : au signal de départ, un « Rabbit » (bateau arborant un pavillon YCPR) se déplacera à une vitesse élevée et constante depuis la marque de départ jusqu'au bateau du comité de course. La ligne de départ se situera entre le côté parcours de la marque de départ et le point le plus éloigné du côté parcours du « Rabbit ».

13.8.1. Afin d'informer les concurrents que le départ « Rabbit » sera utilisé, un avis sera publié sur le tableau officiel avant la course.



13.9. Procédures de départ :

Minutes avant le départ	Signal visuel <u>envoyé</u>	Signal visuel <u>affalé</u>	Signal sonore	Signification
5+	Pavillon orange		Un	Procédure de départ bientôt débutée
4	Pavillon de série Pavillon de règles de pénalités sur le départ		Un	Série prenant le départ et règles applicables pour le départ
3	Pavillon rose avec chiffre 3		Un	Signal d'avertissement
2	Pavillon rouge avec chiffre 2	Pavillon rose	Un	Signal préparatoire
1	Pavillon jaune avec chiffre 1	Pavillon rouge	Un long	Minute
0	Pavillon vert	Pavillon jaune	Un	Signal de départ
+1		Pavillon vert , pavillon de série, pavillon de règles de pénalités	Pas de signal sonore	

14. ARRIVÉE

14.1. La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée

15. SYSTÈME DE PENALITÉ

15.1. Jugement sur l'eau : L'annexe jugement semi-direct est appliquée.

15.2. Application de la RCV 44.2.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1. Les temps cibles et temps limites sont définis comme suit :

	Temps cible pour finir pour le 1 ^{er} concurrent en minutes	Temps limites pour finir après le 1 ^{er} concurrent en minutes
Course Racing	15	10
Slalom	4-5	4
Upwind sprint	7	7
U sprint	7	7
Longue distance	60	30

16.2. Les temps de passage aux marques sont régis par les règles de la classe IQfoil : « IQFOIL CLASS RACE MANAGEMENT GUIDELINE »

16.3. Les concurrents ne finissant pas dans le temps limite après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

16.4. Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que la dernière planche a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information en ligne.

17.2. Les formulaires de réclamations sont disponibles aux lieux d'embarquement du



jury situé dans l'algeco d'inscription. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées au secrétariat du jury dans le temps limite prévu.

- 17.3. Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le bâtiment jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4. Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés pour informer les concurrents selon la RCV 61.1(b).

18. CLASSEMENT

- 18.1. 3 courses devront être validées pour valider le championnat.
- 18.2. Classement général
- 18.2.1. Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un coureur dans une série sera le total des scores de ses courses.
- 18.2.2. Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un coureur dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.2.3. Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un coureur dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses 2 plus mauvais scores.
- 18.2.4. Quand 16 courses ou plus ont été validées, le score d'un coureur dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses 3 plus mauvais scores.
- 18.2.5. Pour les courses en format Slalom, 1 seul BFD pourra être retiré, les BFD suivants seront comptabilisés en DNE (ceci modifie Annexe A2.1).
- 18.2.6. Une course sous format « Course Racing ou Sprint racing ou U sprint ou slalom » comptera pour une course
- 18.2.7. Une course sous format « Longue Distance » comptera pour 2 courses sous format « course racing »
- 18.3. Classement pour les MEDAL series
- 18.3.1. Les planches sélectionnées pour participer à la série des médailles seront classées au plus haut niveau de l'épreuve conformément au tableau ci-dessous, à l'exception d'une planche disqualifiée d'une série des médailles en vertu de la RRS 6 ou de la RRS 69.

Classement	Résultats dans les Medal Series
1	1 ^{ère} place Grande finale
2	2 ^{ème} place Grande finale
3	3 ^{ème} place Grande finale
4	4 ^{ème} place Grande finale
5	3 ^{ème} place Demi finale
6	4 ^{ème} place Demi finale
7	3 ^{ème} place Quart finale
8	4 ^{ème} place Quart finale

18.3.2. Si aucune course de MEDAL Series n'est réalisée et/ou achevée, les résultats de la série qualificative seront les résultats finaux de l'événement.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1. À chaque sortie en mer et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un élargement sera obligatoire.
- 19.1.1. L'élargement sera ouvert deux heures (2h00) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'élargement DEPART sera ouvert dès le premier retour à terre.



19.1.2. (SP) Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'émargement :

- x Défaut d'émargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
- x Défaut d'émargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
- x Défaut d'émargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à l'ensemble des courses courues du jour.

19.1.3. Heures limites pour émarger :

19.1.3.1. Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour ou de la course à venir.

19.1.3.2. Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi du pavillon AP/H ou N/H, sur l'eau.

19.2. (DP) Un concurrent qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3. (NP) (DP) Obligation de remorquage : pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre une planche qui n'est plus en course ou qui a abandonné d'accepter un remorquage et d'être ramené à terre. Un refus du coureur pourra entraîner une action au titre de la RCV 69.

19.4. Matériels de sécurité : (DP) Chaque planche devra respecter les équipements et règles demandés dans les Règles techniques et de sécurité des supports à foils et du kiteboard en compétition : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/regles_securite_foil-et-kite-valide-ca-27-sept-25.pdf

20. REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT[DP]

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu sera autorisé avec l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites par écrit à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1. Une planche ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2. [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à une planche de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3. [DP] Une planche doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. ACCOMPAGNATEURS

22.1. [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2. [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent en conformité avec la DG 240

22.3. Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

23. EMBLACEMENTS

[DP] Les flotteurs et voiles doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée.



24. PRIX ET TITRES DÉCERNÉS

Les trois premiers concurrents masculins et féminins de chaque catégorie recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

ARBITRES DÉSIGNÉS

Présidents de comité de course : Thomas GIORGI, Thomas TALIANA
Président de Jury : Thomas GIORGI
Commissaire aux résultats : Thomas TALIANA



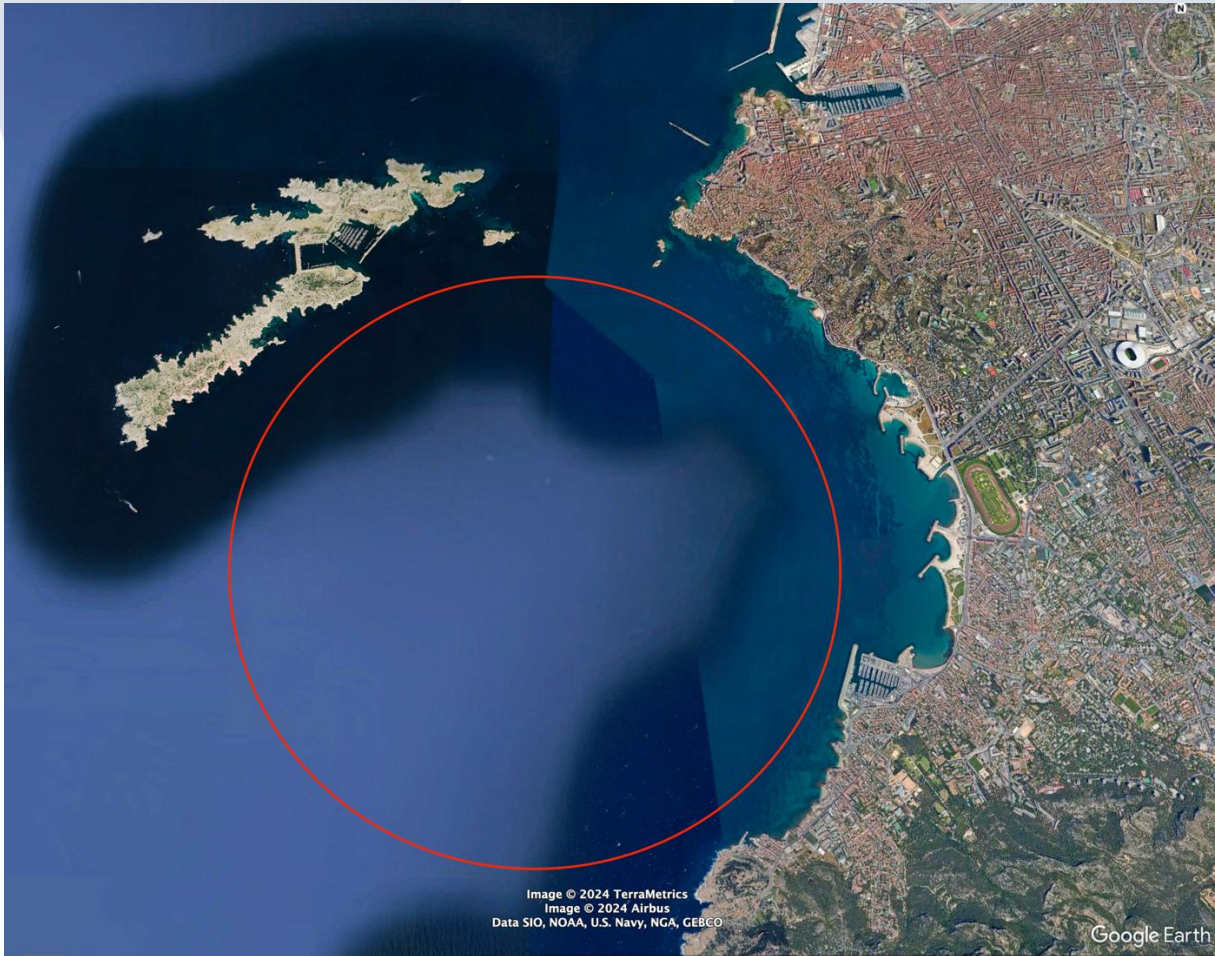
ANNEXE A – PLAN DU SITE





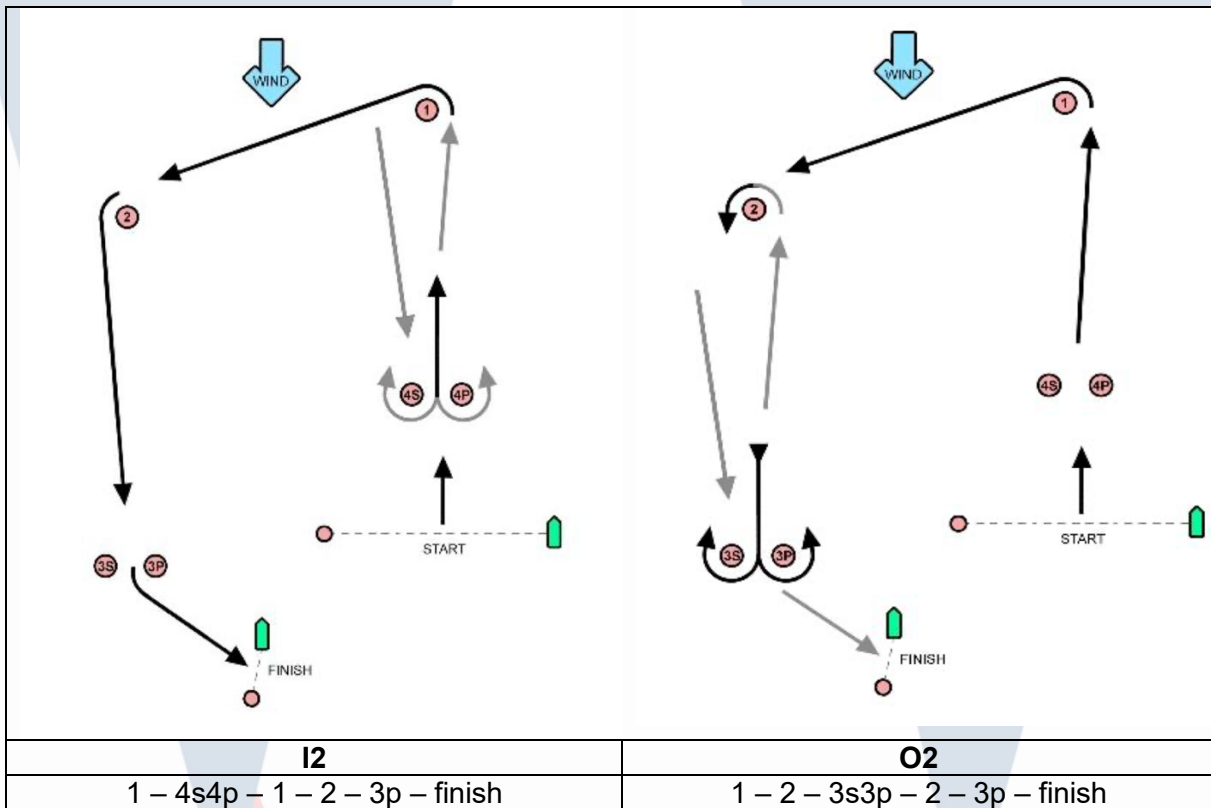
ANNEXE B – ZONE DE COURSES

Canal VHF : 10

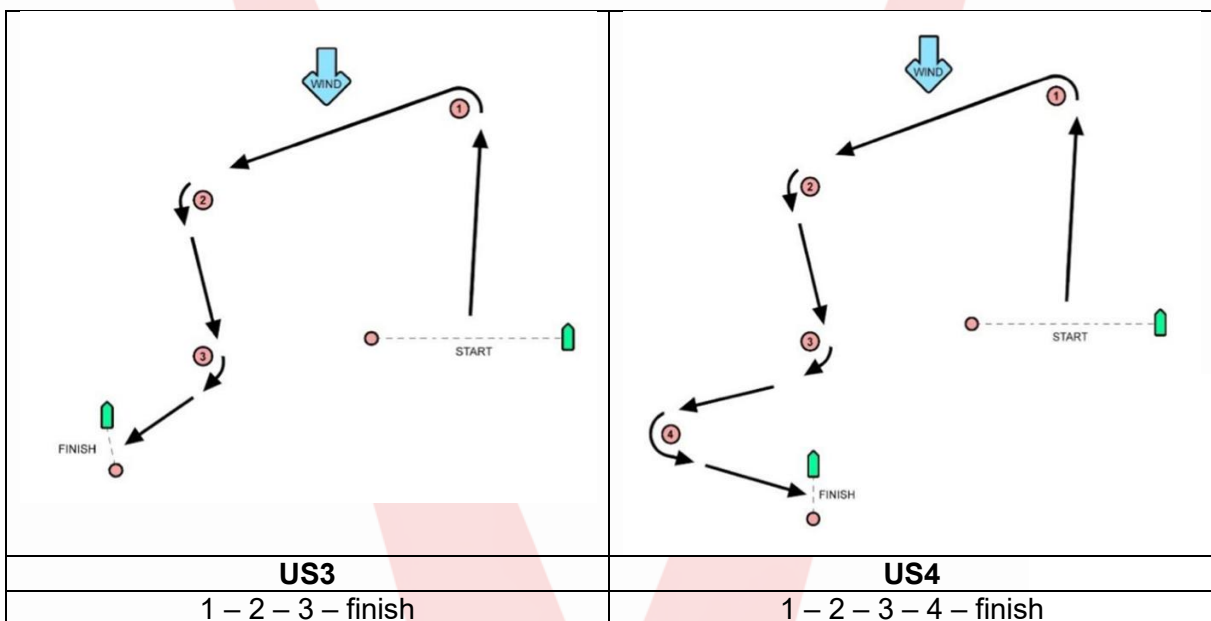


ANNEXE DE PARCOURS

COURSE RACING

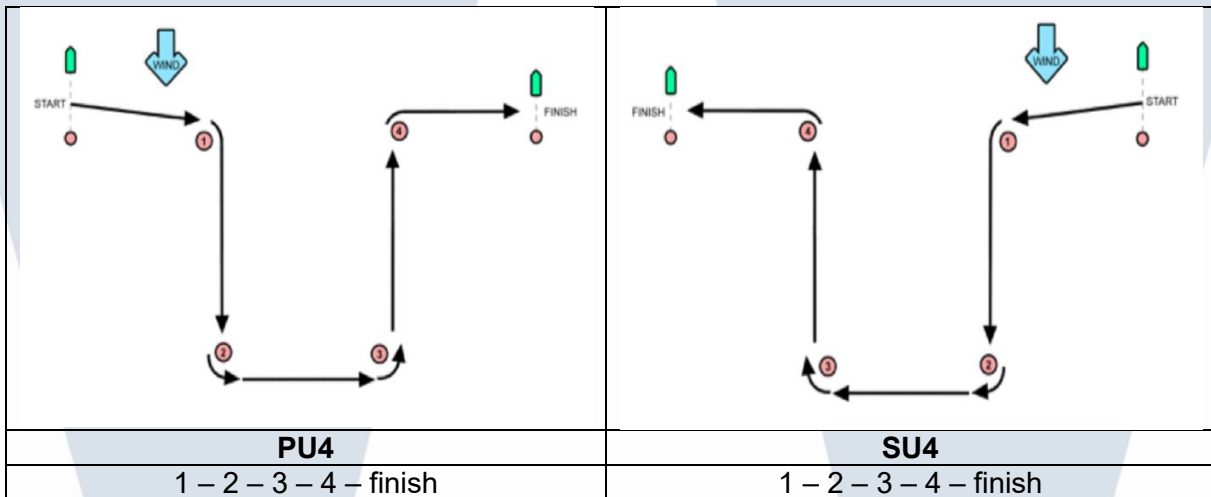


COURSE UPWIND SPRINT

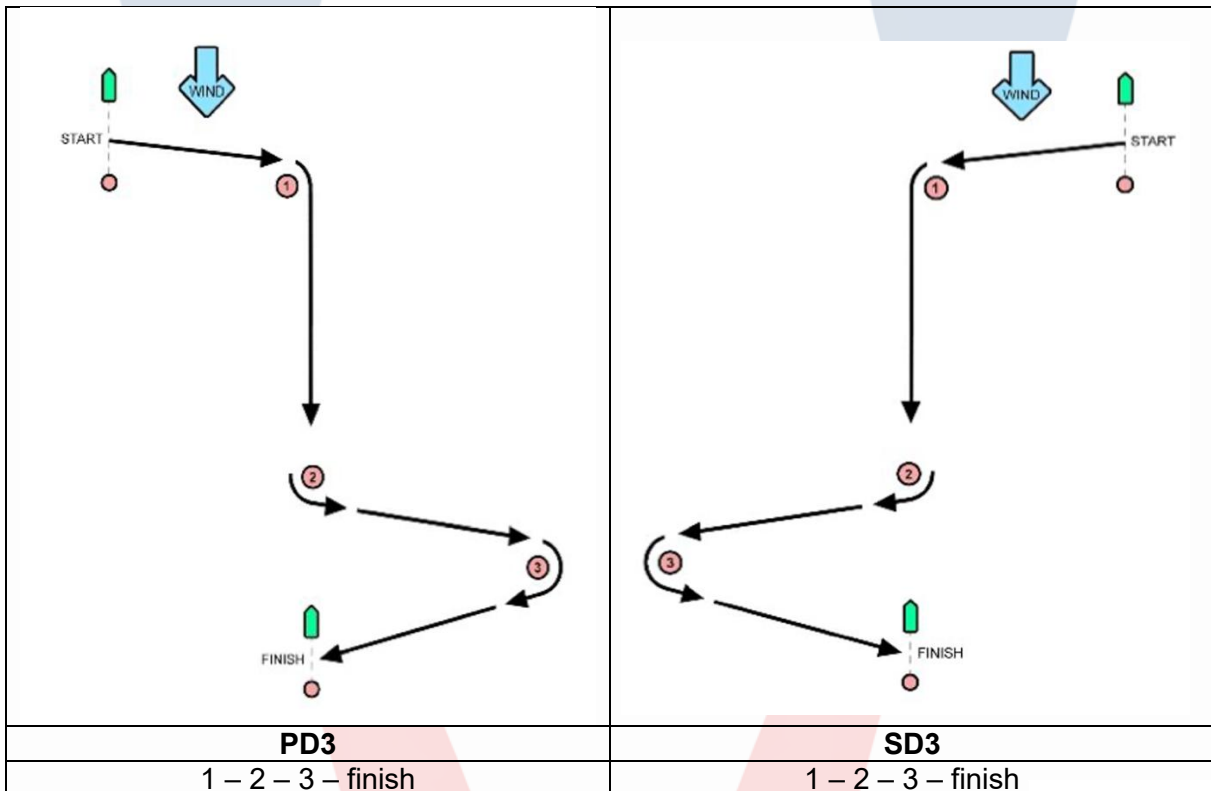


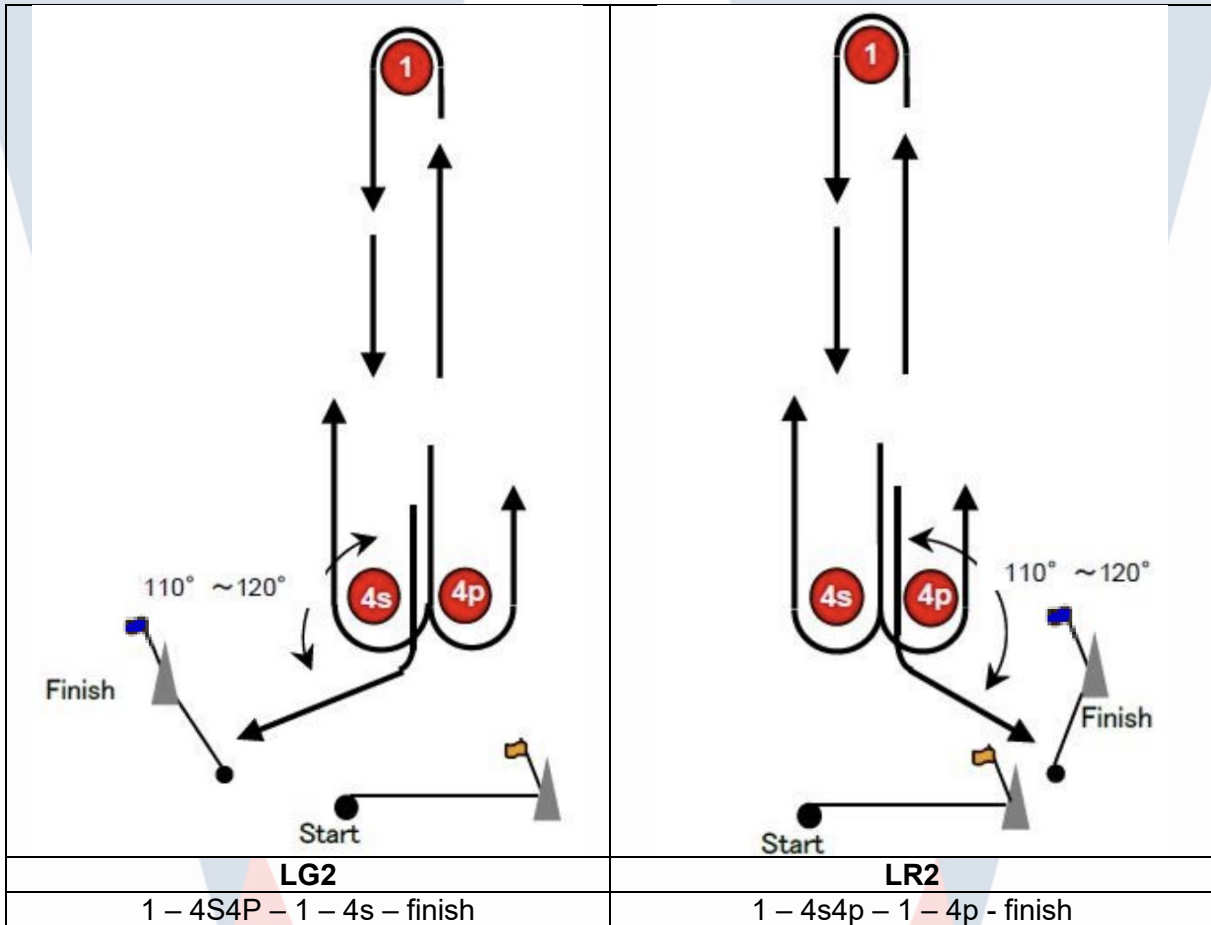


U SPRINT



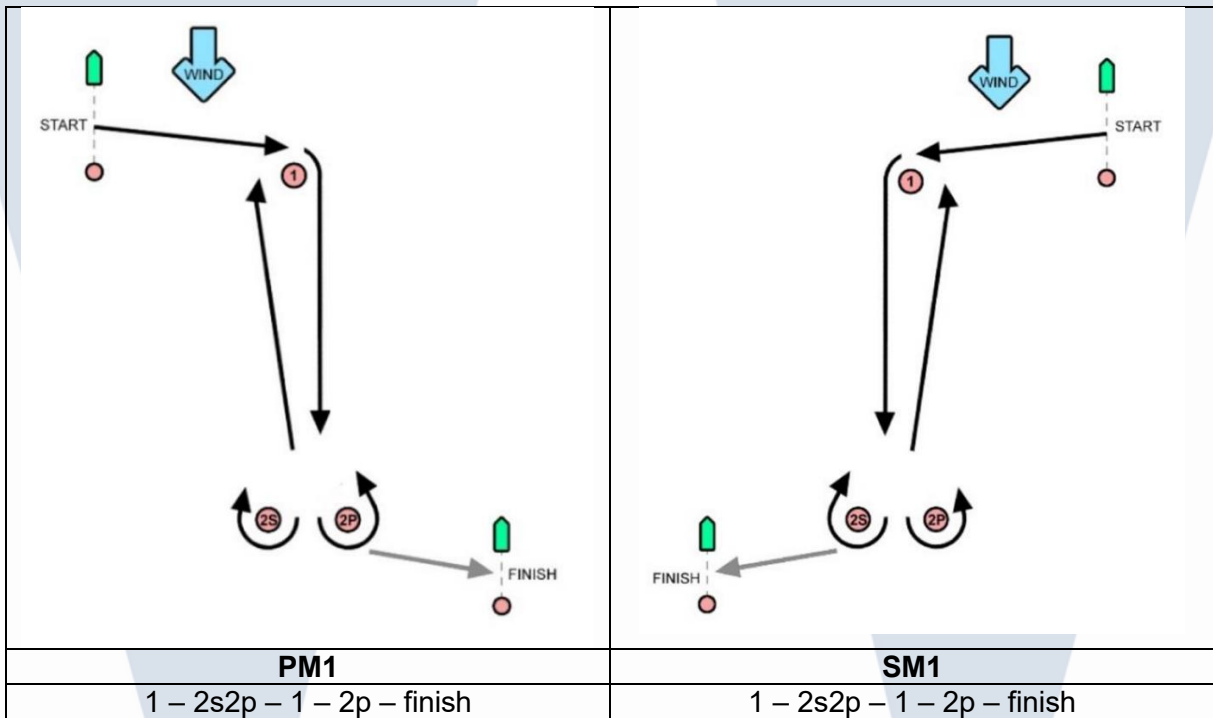
COURSE SLALOM & MR2







MR1





ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT 2025-2028 Version : juillet 2025

- SD1 La règle 44.1 est modifiée comme suit : « Un bateau peut effectuer une pénalité quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 dans un incident pendant qu'il est en course (sauf la règle 14 quand il a causé un dommage sérieux ou blessure), la règle 31 ou la règle 42. Cependant, quand il est susceptible d'avoir enfreint une règle du chapitre 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin d'effectuer la pénalité pour l'infraction à la règle 31; s'il a causé une blessure ou un dommage sérieux ou, malgré une pénalité effectuée, a obtenu un avantage significatif dans la course ou la série grâce à son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner. La pénalité dans la règle 44.2 est une d'un tour.
- SD2 (a) Pendant qu'il est en course, un bateau peut réclamer contre un autre bateau selon une règle du chapitre 2 (sauf la règle 14) pour un incident dans lequel il était impliqué ou selon la règle 31 ou la règle 42 modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient. Pour ce faire, il doit, pour chaque réclamation, heler « Protest » et arborer ostensiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (sauf si sa longueur est inférieure ou égale à 6m). Il doit affaler le pavillon avant, ou à la première occasion raisonnable après qu'un bateau impliqué dans l'incident a effectué spontanément une pénalité ou après une décision d'un juge. Un bateau qui réclame comme prévu dans la règle SD2(a) n'a pas droit à une instruction, sauf pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau. À la place, un bateau impliqué dans l'incident peut reconnaître avoir enfreint une règle en effectuant spontanément une pénalité. Un juge peut pénaliser tout bateau ayant enfreint une règle et n'ayant pas été exonéré, sauf si le bateau a effectué spontanément une pénalité.
- SD3 (a) Quand un bateau enfreint une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, enfreint la règle 31 et n'effectue pas de pénalité, enfreint la règle 42, enfreint la règle 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, obtient un avantage malgré une pénalité effectuée, commet une infraction à la sportivité, ou ne respecte pas la règle SD5 ou n'effectue pas une pénalité quand un juge lui impose de le faire, un juge peut le pénaliser sans réclamation d'un autre bateau. Le juge peut imposer une pénalité ou plus, chacune d'entre elles étant signalée conformément à la règle SD4(b), ou rapporter l'incident au jury pour action supplémentaire. Si un bateau est pénalisé selon la règle SD3(a)(7) pour ne pas avoir effectué une pénalité ou pour ne pas l'avoir effectuée correctement, la pénalité initiale est annulée
- SD3 (b) Un juge qui décide, en se basant sur sa propre observation ou sur un rapport reçu de quelque source que ce soit, qu'un bateau peut avoir enfreint une règle, autre qu'une règle listée dans la règle SD2(a), peut informer le jury pour qu'il prenne une action supplémentaire selon la règle 60.1. Cependant, il n'informerait pas le jury d'une infraction alléguée à la règle 14 sauf en cas de dommage ou blessure.
- SD4 Un juge signalera une décision de la façon suivante : un pavillon vert et blanc avec un long signal sonore signifie « pas de pénalité », un pavillon rouge avec un long signal sonore signifie « une pénalité a été donnée ou reste en suspens ». Le juge hélera ou identifiera chaque bateau dans ce cas.
- SD5 Un bateau pénalisé selon la règle SD4(b) doit effectuer une pénalité.
- SD6 Aucune procédure d'aucune sorte ne peut être engagée en relation avec l'action ou l'absence d'action d'un juge sur l'eau. Un bateau peut réclamer ou demander réparation pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau en accord avec SD2(b).
- SD7 Un bateau ayant l'intention de réclamer contre un autre bateau selon une règle autre que la règle SD5, réclamer contre un autre bateau selon la règle 14 s'il y a eu un contact ayant causé dommage ou blessure, ou demander réparation doit réclamer ou demander réparation dans le temps limite dont le bateau dispose.